24me Année N 5552 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — Mardi 8 Juillet 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 12.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

ROUBAIX, 7 JUILLET 1879

BOURSE DE PARIS DU 7 JUILLET

Cours à terme de 12h. 50, communiqués par M. F. MASSE, banquier, 82 et 84, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable	84 875 f.	84 85 f.
Rente 3 0/0	82 55 f.	82 625 f.
Rente 5 0/0	116 875 f.	116 85 f.
Italien 5 0/0	80 65	80 75 f.
Turc 5 0/0	12 05	11 95
Act. Nord d'Espagne	285 00	282 50
Act. Gaz	0000 00	1270 00
Act. B. de Paris P.-B.	000 00	801 25
Act. Mob. Français	000 00	527 50
Act. Lombards	000 00	191 25
Act. Autrichiens	610 00	602 50
Act. Mob. Espagnol	1240 00	1233 75
Act. Suez	000 00	742 50
Act. Banque Ottom.	000 00	510 00
Oblig. Egypt. unif.	243 75	242 50
Act. Fon. France	810 00	812 50
Florin Autriche	69 3/8	68 85
Act. Saragosse	000 00	342 50
Emp. Russe 1877	00 0/0	92 75
Délégations Suez	000 00	625 00
Florin Hongrois	00 0/0	81 50
Espagne extérieur	» »	15 1/4
Consolidés	» »	97 000
Banque d'Escompte	000 00	000 00

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez M. F. MASSE, 176, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Fonds gouvernementaux)	7 JUIL.	5 JUIL.
3 0/0	82 50 f.	82 30 f.
3 0/0 amortissable	84 60 f.	85 65 f.
4 1/2 0/0	113 50	113 50
Emprunts 5 0/0	116 70 f.	116 70 f.

Service particulier	7 JUIL.	5 JUIL.
Act. Banque de France	3065 00	3095 00
» Société générale	505 00	506 00
» Créd. f. de France	813 00	812 00
» Chemin autrichien	602 00	602 00
» Lyon	1158 00	1155 00
» Est	725 00	725 00
» Ouest	785 00	785 00
» Nord	1507 00	1502 00
» Midi	870 00	865 00
» Suez	742 00	742 00
% Péruvien	00 00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nou.)	510 00	510 00
Londres court	25 28 50	25 26 50
Créd. Mob. (act. nouv.)	532 00	527 00
Turc	11 95	12 02

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 7 juillet.

Fête.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 7 juillet.

Ventes 400 b. Marché bien tenu.

Liverpool, 7 juillet.

Ventes 8,000 b. Marché ferme, livrable raidissant.

New-York, 7 juillet.

Férié.

LA FRANC-MAÇONNERIE AU POUVOIR

Jusqu'à ces derniers temps, beaucoup de personnes parfaitement intentionnées se refusaient à attribuer à la franc-maçonnerie une influence néfaste et une redoutable puissance.

Ce qui se passe aujourd'hui jette une véritable lumière sur cette secte anti-chrétienne et révolutionnaire.

Plusieurs journaux de Paris ont donné, d'après l'annuaire de la franc-maçonnerie, les noms des députés, sénateurs, ministres, francs-maçons. Les francs-maçons dominent au Sénat et à la Chambre, possèdent le pouvoir et sont maîtres de la France. Nous avons publié des extraits de discours prononcés dans les Loges et reproduits par la *Chaîne d'union*, journal de la maçonnerie universelle ; les orateurs maçonniques y tenaient tous un langage non moins significatif que ces lignes écrites par un personnage important de l'ordre :

« Notre adversaire est l'Eglise romano-catholique-papale, infaillible, avec son organisation compacte et universelle. *C'est là notre ennemi héréditaire et implacable. Si nous voulons être de vrais et honnêtes francs-maçons*, nous devons dire tout haut avec Strauss : « *Nous ne sommes pas plus longtemps chrétiens. Nous sommes francs-maçons, et rien autre.* »

Les amateurs francs-maçons n'ont point d'avantage pour l'humanité. Ce sont des non-valeurs pour notre société. CHRÉTIENS OU FRANCS-MAÇONS, FAITES VOTRE CHOIX ! »

M. Jules Ferry, en déposant son projet de loi contre la liberté de l'enseignement ; MM. Paul Bert, Spuller, Deschanel, en le défendant, la majorité républicaine, en le votant, n'ont donc fait qu'obéir aux injonctions des *Loges*.

La Chambre est le produit de la franc-maçonnerie (M. Viette, député du Doubs, n'a pas craint de reconnaître publiquement qu'il devait son élection au concours de la franc-maçonnerie); aussi les républicains pratiquent-ils consciencieusement les enseignements de la franc-maçonnerie, disant que « *dans l'exercice des fonctions publiques, les francs-maçons doivent, avant-tout, obéir à leur serment maçonnique.* »

L'honorable M. Keller citait, l'autre jour, ce passage d'un article de mai 1879 de la *Chaîne d'union* :

« Le F∴ Jules Ferry, qui a eu l'insigne honneur d'être initié à nos mystères, **poursuit une œuvre essentiellement maçonnique, et il nous appartient, à nous maçons, de la soutenir.** »

Quelque temps auparavant, en 1876, M. Ferry avait laissé publier dans le même journal un discours prononcé par lui a la loge de la *Clémente amitié*, dans lequel il déclarait *que la franc-maçonnerie et le positivisme étaient étroitement unis contre leur ennemi mortel, le catholicisme.*

C'est donc bien une « œuvre essentiellement maçonnique » que poursuivent aujourd'hui le gouvernement et la Chambre. La loi Ferry est une loi dictée par les Loges; la guerre aux Jésuites est menée par les francs-maçons. Il faut, d'ailleurs, reconnaître que les 363 n'ont pas reculé devant l'aveu : lorsque M. Keller a parlé de « cette œuvre essentiellement maçonnique », il a été interrompu par les applaudissements de la gauche, désireuse d'affirmer ainsi sa solidarité avec la franc-maçonnerie.

Il était réservé à la France de subir cette suprême injure : gouvernée par des Loges, opprimée par les F∴ F∴ Ferry, Le Royer, Gambetta et autres *chevaliers Kadosh!*

EDMOND BÉRAUD.

La discussion de l'article 7, qui a commencé samedi, a été pour M. Jules Ferry l'occasion d'une humiliation dont on nous permettra de ne pas nous attrister. M. Keller a infligé à M. le ministre de l'instruction publique la plus cruelle des leçons ; il a mis en pleine lumière la légèreté inexcusable de l'auteur du projet. M. Jules Ferry avait parlé de l'inspection à laquelle les établissements des Jésuites avaient été soumis, et, avec une témérité étrange, le ministre de l'instruction publique avait dit que dans certains établissements, l'inspection n'avait pu se faire sérieusement, « parce que les élèves étaient en train de composer ». C'était là un de ces *racontars* que M. Jules Ferry aurait dû laisser à la basse presse. « Dans combien de colléges composent-ils pendant l'inspection ? » a demandé M. Keller. Et M. Jules Ferry n'a pu répondre, avouant, par son silence embarrassé, qu'il avait avancé, pour les besoins de sa cause, un argument sans fondement, puisqu'il n'y avait eu qu'un seul collége où l'inspection eût coïncidé avec l'heure où les élèves composaient. Depuis vingt-quatre ans, les établissements des Jésuites ont été inspectés. Des rapports ont été rédigés par les inspecteurs. En dernier lieu, M. Jules Ferry a fait procéder à une inspection. Cette fois encore, des rapports lui ont été remis. Où sont ces rapports ?

Pourquoi ne les produit-on pas ? M. Keller l'a demandé à M. Ferry, et, une seconde fois, M. le ministre de l'instruction publique n'a pu que garder le silence. Ce n'était là que le début. Reprenant l'un après l'autre les ouvrages que M. Jules Ferry avait cités comme servant à l'enseignement dans les établissements de la Compagnie de Jésus, M. Keller a démontré ou qu'ils n'étaient pas entre les mains des élèves, ou qu'ils ne renfermaient que des idées absolument irréprochables. Net, précis dans sa démonstration, n'usant que d'arguments topiques, M. Keller, d'avocat, s'est vraiment fait accusateur ; il a convaincu M. Jules Ferry d'une étourderie si grande que nous devrions la taxer de déloyauté si n'observions à l'égard de nos adversaires les plus acharnés une mesure qu'ils n'observent ni envers nous ni envers nos amis.

L'exécution de M. le ministre de l'instruction publique était achevée, — et ceux qui ont assisté à la séance savent si elle a été complète ; — M. Keller a poursuivi son discours en arrachant impitoyablement les masques dont se couvrent les partisans du projet. Il a rappelé à M. Spuller qu'il y a un an, le 14 juillet, il annonçait au jardin des Tuileries, dans son discours aux orphéonistes de France, que le catholicisme était appelé à disparaître et que « tous les dogmes surnaturels avaient fait leur temps ». Il a montré M. Guichard accusant en masse d'imbécilité les catholiques, et dénonçant « le pouvoir spirituel » comme « le fauteur et le complice de toutes les tyrannies, de toutes les ignorances, et de toutes les hypocrisies coalisées contre la liberté humaine ». C'était établir qu'en réalité, c'est à tous les catholiques que les députés de la majorité ont déclaré la guerre, et que la distinction qu'ils font entre les jésuites et le clergé n'est qu'une feinte de mauvais aloi. Nous voudrions suivre de point en point l'orateur et communiquer à nos lecteurs un peu de l'émotion qu'ont éprouvée tous ceux qui, hier, l'ont entendu. Mais nous sommes forcés de parler de M. Paul Bert, afin de montrer le caractère des moyens que la majorité emploie contre les Jésuites.

M. Paul Bert a eu le triste courage de venir faire, devant la Chambre, de la doctrine des Jésuites un exposé digne des réunions publiques du Pré-aux-Clercs ou de la rue d'Arras. Sous prétexte de dénoncer la morale des Jésuites, le député de l'Yonne a donné à la Chambre connaissance de détails qu'il a appelés « nauséeux ». Quels cris n'aurait pas poussés la gauche si tel député de la droite, dénonçant la morale républicaine, eût cité telle page de la *Sorcière* de Michelet ou des romans de M. Zola, et eût demandé compte aux chefs de notre école démocratique de l'admiration qu'ils professent pour certain genre de littérature réellement obscène ! M. Paul Bert, qui a plus l'habitude des amphithéâtres de médecine que d'une Assemblée française, a traité la question avec une véritable grossièreté. Mais c'est le petit côté. Ce qui est plus grave, c'est le caractère des accusations. Sur quoi reposent-elles ? Si demain M. Godelle, ou M. Cazeaux, ou tel autre député de la droite vient démontrer que les citations faites par M. Bert valent celles qu'avait faites M. Spuller, et qu'il n'y a dans cet appareil de dénonciation violente qu'un échafaudage de suppositions fantaisistes et d'imputations mensongères, n'aura-t-il pas donné une preuve de plus du peu de vergogne des défenseurs du projet, des adversaires des Jésuites.

Une réflexion ne se présentait-elle pas d'ailleurs, à tous les esprits ? Si vraiment la morale des Jésuites, celle qu'ils enseignent dans leurs colléges, d'où sortent cependant tant d'honnêtes gens, est une morale pernicieuse, la conclusion est-elle ce que prétend M. Paul Bert ? L'Etat, dès à présent, a des droits : qu'il en use ; des institutions sont établies pour surveiller l'enseignement ; que cette surveillance soit exercée. Mais ce n'est pas l'honnêteté des mœurs publiques dont est préoccupé le parti qui veut achever de supprimer la loi sur le colportage ; de cette honnêteté, il n'a souci ; ce qu'il veut, c'est flétrir ses adversaires afin qu'ils ne trouvent plus de défenseurs et qu'il puisse les frapper plus à l'aise. Nous en prévenons M. Paul Bert : un compte sévère lui sera demandé de la légèreté avec laquelle il a attaqué dans leur honneur non-seulement les jésuites, mais tous les pères de famille qui confient leurs enfants à l'enseignement de la Société de Jésus, l'honneur de ces évêques qui en ont la responsabilité comme la surveillance. Si M. Paul Bert s'est exposé à recevoir, aujourd'hui ou demain, un démenti et une leçon aussi cruels que la leçon et le démenti infligés hier à M. Jules Ferry, c'est lui qu'il faut plaindre.

L'insurrection de l'Aurès.

M. le général Saussier, commandant le 19e corps d'armée, a adressé l'ordre du jour suivant aux troupes d'Algérie :

« Au moment de licencier les colonnes expéditionnaires, le général commandant le 19e corps d'armée est heureux de transmettre les témoignages de satisfaction de M. le gouverneur général et les siens propres aux troupes qui ont pris part aux opérations militaires de la province de Constantine, ainsi qu'aux officiers de tous grades qui les ont dirigées et conduites.

« Cette prise d'armes insensée de quelques fanatiques de l'Aurès aura servi du moin à prouver à ceux qui seraient tentés de les imiter que le gouvernement civil de l'Algérie possède les moyens militaires les plus puissants pour chatier les rebelles et faire respecter son autorité.

« *Le général commandant le 19e corps d'armée*

« *Général* Saussier. »

Discours de M. Keller

Voici, d'après le *Journal officiel*, la fin du discours prononcé par M. Keller, devant la Chambre des députés :

M. Spuller, après avoir accusé, comme vous l'avez vu, les jésuites de profeser dans leurs colléges la liberté testamentaire, et la supériorité du mariage religieux, résume toute leur doctrine politique en nous disant que les jésuites italiens, qui sont absolutistes, viennent de l'emporter et de d'entraîner à leur suite les jésuites français ; puis, comme preuve, il nous cite en français, comme un livre français, et sans nous donner le nom de l'auteur, quatre lignes sur les principes de 1789, traduites du Père Franco, qui est italien, et qui, d'après M. Spuller, exprimait la véritable pensée des jésuites français.

Messieurs, il y a là un procédé bizarre, je ne veux pas le qualifier de déloyal, mais il est bien un peu léger... (Oui ! oui ! à droite.), et il m'a obligé, pour mon compte, à me livrer à de sérieuses recherches pour savoir ce que pouvait être cet ouvrage français, qui n'a jamais été écrit par un Français, qui n'a jamais été publié en France, et dont l'auteur est un père italien.

M. Spuller, rapporteur. — Mais les jésuites français n'ont pas une doctrine différente de celle des jésuites italiens ! Vous savez qu'on ne publie aucun livre dans la compagnie qu'avec permission des supérieurs, *cum superiorum permissu*. Je l'ai dit l'autre jour ; il n'y a aucune distinction à établir entre les jésuites de l'un et de l'autre pays !

M. Keller. — Monsieur Spuller, je vais vous lire ce qui a été publié *cum superiorum permissu* par un jésuite français. (Bruit et interruptions à gauche.)

Alors que M. Spuller, met sur le compte de tous les Français quatre ou cinq lignes d'un Italien, voici ce qui a été publié très récemment par un père très connu, dans un livre qui a eu plusieurs éditions : c'est le livre du P. Ramière sur *les Espérances de l'Eglise*.

Le P. Ramière est bien un jésuite...

M. le rapporteur. — Et des plus distingués !

M. Keller. — Je suis bien aise que M. Spuller lui rende hommage.

M. le rapporteur. — Oh ! mais il n'est pas le seul !

M. Keller. — Il établit que les principes politiques de 1789 et spécialement celui de la Souveraineté nationale, s'ils ne sont pas interprètes comme une négation des droits et des devoirs religieux — c'est ce que j'ai toujours dit, messieurs — sont d'accord avec les enseignements des plus illustres docteurs de l'Eglise catholique.

L'Eglise gallicane, dit-il, celle à laquelle vous vous rattachez, celle que vous voulez protéger...

M. le comte de Maillé. — Parce qu'elle n'existe pas.

M. Keller. — L'Eglise gallicane fait dériver immédiatement de Dieu le pouvoir des princes. Les théologiens ultramontains, au contraire, professent ouvertement que le consentement soit exprès, soit implicite des membres de la société, est nécessaire pour transmettre l'autorité.

» Loin d'exiger comme les gallicans que tous les pouvoirs soient réunis sur une seule tête, ils ne cachent pas leurs préférences pour un pouvoir tempéré et ils sont plus favorables aux droits du peuple que la plupart des publicistes modernes. »

Je pourrais continuer, mais vous voyez quelles sont les idées émises en France par le F. Ramière.

J'ai un grand nombre de citations semblables, mais je ne les lis pas pour ne pas abuser de votre patience.

Je pourrais également invoquer l'autorité des plus célèbres jésuites italiens. M. Spuller connaît comme moi Suarez et Belarmin qui ont soutenu les théories les plus libérales sur la constitution du pouvoir.

J'en conclus que représenter, ainsi qu'on le fait souvent, les doctrines des jésuites comme étant les adversaires des libertés politiques, en même temps qu'ils combattaient le protestantisme, c'est une erreur historique sans aucune espèce de fondement. Les jésuites ont été institués pour lutter contre la réforme, c'est vrai, mais ils ont toujours été favorables à la liberté des peuples et je ne vois pas depuis quand ils auraient changé. (Rires et protestations au centre et à gauche.)

M. le rapporteur. — La liberté morale ! jamais la liberté politique !

M. Viette. — Cela nous donne la mesure du libéralisme des autres ! (Rires à gauche.)

M. Keller. — Je voudrais bien savoir, monsieur Viette, si vous êtes plus libéral qu'eux. J'ai parfois de grandes inquiétudes sur votre libéralisme. (Oh ! oh ! à droite.)

M. Clémenceau. — Nous n'en avons aucune sur le vôtre !

M. Keller. — Je laisse la doctrine et je ne reviens pas sur les preuves de patriotisme que les congréganistes ont pu donner pendant la guerre. (Rumeurs à gauche. — Très-bien ! à droite.)

M. Truelle. — Vous en parlez si souvent qu'il semblerait qu'il n'y a qu'eux qui en aient donné !

M. le vicomte de Bélizal. — C'est la foi qui inspire le patriotisme.

M. Ratier. — Tout le monde a fait son devoir !

M. Keller. — Eh bien, monsieur Ratier, si tout le monde a fait son devoir, que tout le monde conserve sa liberté ! Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Laissez-moi vous citer un seul fait qui m'a touché personnellement.

J'avais à Metz un de mes amis, un Alsacien qui était à la tête du collège des jésuites de cette ville, et ce collège était comme un foyer de l'esprit patriotique et militaire de nos provinces de l'Est. Quand la guerre est venue, cette maison a été changée en ambulance, et M. Thiers a décoré l'ami dont je vous parle en lui disant qu'il voudrait donner la croix à tous les religieux qui avaient comblé nos malades des soins les plus touchants. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Il était bien naturel que les Prussiens fermassent au plus tôt un établissement où l'on formait de si bons Français. Et dans la dernière distribution de prix, l'ami dont je vous parle, le père Stumpf — c'est un nom alsacien et un nom français — annonçait que treize de ses élèves venaient d'être déclarés admissibles à Saint-Cyr, prêts à remplacer dans l'armée française les jeunes officiers sortis de Saint-Clément — c'est le nom du collège — dont trente sont tombés sur les champs de bataille pendant la guerre et dont plusieurs portent, à vingt ans, la croix d'honneur, et d'autres — ce qui est plus glorieux — de nobles cicatrices.

Puis, au moment de partir, le supérieur s'adresse au vénérable évêque de Metz, à Mgr Dupont des Loges, dont vous connaissez tous l'attitude patriotique depuis nos malheurs... (Très-bien ! à droite et sur plusieurs autres bancs), et il lui dit :

« Ce collège, vous nous le garderez comme une espérance de l'avenir, et un jour, semblables aux exilés de Babylone, il nous sera donné de revoir cette terre bénie de Lorraine. Puisse le retour n'être pas trop éloigné du jour du départ ! »

Et l'évêque, les larmes aux yeux, répondait :

« Vous partez, mes pères, vous partez pour porter sur une terre hospitalière vos vertus, votre science et votre zèle ! Sachez du moins que notre reconnaissance vous suivra, en attendant le jour prochain, je l'espère, où nous nous reverrons dans la joie du retour. »

Messieurs, qu'allez-vous faire de l'hospitalité de la France ? (Applaudissements à droite.)

Mais, je le sais, pour le père Stumpf comme pour le père de Ravignan, comme pour tous les jésuites que je pourrais nommer, il y a cette réponse que vous êtes prêts à faire : Mais celui-là n'est pas un jésuite ; il y a le vrai jésuite et il y a le jésuite caché... La fée malfaisante, dit le *Phare de la Loire*, d'autant plus dangereuse qu'on ne le voit nulle part ; c'est elle qui aveugle le Sénat, trouble la Chambre des députés... (Ah ! ah ! à droite), met obstacle à la marche des affaires et donne le mot d'ordre à la grève des capitaux. Aujourd'hui, cette fée a peut-être encore une entrée secrète chez les ministres. »

A droite. — Oh ! non !

M. Keller. — « Hier, nous dit la *Marseillaise*, elle avait pour instrument docile M. Dufaure, président du conseil, dont toutes les résolutions étaient préparées et ordonnées dans les sous-sols de la rue des Postes. » (Rires à droite.)

Avant cela, en décembre 1877, le *Peuple* et la *Lanterne* nous peignaient « le jésuite, cet homme noir comme une taupe dont les galeries souterraines allaient de Rome à l'Elysée. » (Interruptions diverses.) « C'est lui qui, caché dans l'ombre de la sacristie élyséenne, dictait ses volontés auxquelles on obéissait en se signant. »

M. le comte de Douville-Maillefeu. — Très-bien ! (Exclamations à droite.)

M. Keller. — Un de nos collègues, l'honorable M. Bernard-Lavergne, avait pris la chose au sérieux, et dans un article signé de lui, montrait « l'ultramontanisme régnant en maître à l'Elysée et sacrifiant le commerce qui agonisait aux intérêts des jésuites. » (Rires à droite.)

Ah ! Messieurs, quelle belle occasion l'honorable M. Bernard-Lavergne a eue, quelques jours après ce cri d'alarme, de prendre enfin sur le fait ce caméléon, ce Protée, cette fée, ce jésuite caché qui hante et qui trouble les radicaux dans leurs nuits d'insomnie ! L'honorable M. Bernard-Lavergne a eu entre les mains toutes les dépêches télégraphiques du gouvernement du 16 mai. Il les a dépouillées avec le plus grand soin... (Ah ! ah !).

M. Louis Le Provost de Launay — Il les a commentées !

M. Keller... il nous en a donné un volume considérable, et je m'attendais, quant à moi, à y trouver la trace de l'action du général des jésuites. Eh bien, dans ce vo-

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 8 JUILLET

— 32 —

LA VIEILLESSE DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY

PREMIÈRE PARTIE

M. LECOQ se dérobe

I.

Un observateur — et il y en avait un des plus fins derrière la cloison — un observateur aurait remarqué, sans doute, qu'après avoir été sur le point de se laisser toucher par les exhortations de son père, et d'entrer dans la voie des aveux, le jeune homme s'était tout à coup décidé à se renfermer définitivement dans le système de dénégations absolues qu'il avait adopté d'abord.

Peut-être cet observateur aurait-il noté aussi que ce changement d'attitude et de langage datait du moment où M. Lecoq avait parlé des inquiétudes jalouses de Mlle Lecomte.

Le père se reprit à croire que son fils était victime d'une erreur judiciaire, et il lui dit vivement :

— Mon cher enfant, les apparences t'accusent, et il faudra du temps pour que la vérité se fasse jour. Tu vas être livré à toi-même, car je n'espère plus obtenir la faveur de te voir. Continue à te défendre et ne perds pas courage. On va instruire contre toi. J'instruirai aussi, moi, et je prouverai que tu es innocent.

Tu doutes que j'y réussisse ? ajouta le vieillard, qui lisait sur la figure de Louis. Ah ! c'est que tu ne sais pas que c'est mon métier d'éclaircir les mystères. Je t'ai caché jusqu'à présent que je m'étais occupé autrefois de recherches judiciaires ; j'aurais voulu te le cacher toujours, mais je tiens à te rassurer et...

— Je le savais, murmura le jeune homme.

— Tu le savais ! comment le savais-tu ? s'écria imprudemment M. Lecoq.

— J'ai trouvé un jour... en cherchant parmi tes papiers, une lettre que tu voulais relire... j'ai trouvé une carte d'agent... où ton nom était écrit.

La foudre tombant aux pieds de M. Lecoq ne l'aurait pas atterré plus que ne le fit cette réponse qu'il avait, hélas ! provoquée.

Son fils venait d'avouer qu'il avait eu en sa possession une carte d'agent de la police recrète, et cet aveu, le chef de la sûreté, qui écoutait derrière la cloison, l'avait entendu.

Le malheureux garçon venait de détruire, d'un seul mot, tout l'effet que ses réponses nettes et la persistance de ses dénégations avaient dû produire sur un homme dont le témoignage devait être d'un si grand poids.

Cette carte, comment ne pas croire que c'était précisément celle que l'assassin avait exhibée à Piédouche devant la grille du pavillon de la rue de l'Arbalète ?

Pourtant le père désolé espérait encore qu'une explication allait réparer le mal, ou du moin l'atténuer.

— Tu ne m'as jamais parlé de cette découverte, dit-il avec anxiété.

— Non. Je craignais de t'affliger, répondit Louis en baissant les yeux.

Puis, relevant la tête :

— Ai-je besoin de te dire que je ne t'aime pas moins qu'autrefois, reprit-il affectueusement.

— Et il y a longtemps que tu sais cela ? demanda en tremblant M. Lecoq.

— Quelques jours seulement. Mais il faut que je te fasse un aveu. Il me déplaisait que ton nom fût sur cette carte. Je l'ai prise et je l'ai brûlée.

— Sur le-champ.

— Mon Dieu, oui. Il y avait du feu dans la cheminée de ton cabinet. Je l'y ai jetée. Ai je eu tort ?

— Non... oh ! non... s'écria le vieillard, qui se sentait un peu soulagé par cette déclaration. J'ai renoncé, depuis bien des années, à un état que j'avais choisi par goût et que j'ai toujours exercé honnêtement. Je ne demande qu'à en effacer le souvenir... à cause de toi... de la famille à laquelle tu vas t'allier.

Et cependant, c'est à mes anciennes relations avec le bon, l'excellent chef qui dirige le service de sûreté que je dois de causer en ce moment avec toi.

Ne crois pas qu'il te soit hostile. Il te plaint et il souhaite de tout son cœur que ton innocence soit démontrée... car tout le monde m'aime ici... Tiens ! l'agent qui t'a arrêté a été autrefois un de mes auxiliaires, et il avait les larmes aux yeux en me parlant de toi.

Je te dis tout cela pour que tu ne te décourages pas, mon cher enfant. Songe que je n'ai plus qu'une pensée... prouver que tu n'es pas coupable... Et j'y parviendrai promptement. J'ai débrouillé des affaires plus compliquées que la tienne.

Veux-tu savoir par où je vais commencer ? Tu as lu dans les journaux l'histoire du cadavre trouvé dans une malle... tu sais que cette malle était portée par un muet qui n'a pu ou qui n'a voulu donner aucun éclaircissement... Ce muet connaît certainement l'assassin qui le précédait de quelques pas dans la rue où on l'a arrêté.

— Eh bien ! interrompit Louis, qu'on me mette face à face avec lui.

— Alors, demanda le père, qui ne se sentais pas de joie, tu désires que la confrontation ait lieu ?

— Je le desire ardemment. Si je ne l'ai pas déjà demandée au juge d'instruction, c'est que j'étais bien sûr qu'on y viendrait tôt ou tard.

— Ah ! s'écria M. Lecoq, si jamais j'avais pu douter de toi, je ne douterais plus maintenant.

— Mon ami le chef de la sûreté m'a promis que tu verras le muet aujourd'hui ou demain...

Quand il sera bien prouvé qu'il ne te connaît pas, le reste ira tout seul. Je me charge de dénouer une à une toutes les pièces de l'accusation. Ce ne sera pas difficile, car, en vérité, elles ne tiennent pas ensemble.

Et je vais travailler les côtes à ce pick-ooket anglais qui se débarrasse si bien d'une photographie compromettante. Il serait vraiment curieux qu'on crût sur parole un drôle de cette espèce !

Mais je bavarde et les insiants sont précieux. Embrasse-moi, mon cher enfant, et prends patience. Je vais voir mon ami..., arranger avec lui la confrontation et je trouverai encore le temps d'aller à Boulogne. Je rassurerai Mme Lecomte... Je dirai à sa fille que dans trois semaines vous serez mariés et en route pour l'Italie.

— Dis-lui aussi que je l'aime et que je n'ai jamais aimé qu'elle, murmura Louis en se jettant dans les bras de son père.

Leurs adieux furent courts, car M. Lecoq avait hâte de s'aboucher avec le chef de la sûreté et il ne doutait pas de le trouver favorablement disposé.

Il lui fallut un peu en rabattre, quand ils se rencontrèrent dans un cabinet situé derrière le greffe.

— Mon cher, lui dit tout d'abord l'agent supérieur, je vous avoue qu'après avoir entendu votre conversation avec votre fils, je ne suis pas beaucoup plus éclairé qu'auparavant.

Son attitude et ses explications ne le chargent pas davantage, j'en conviens; mais elles ne l'innocentent pas.

Il a même fait involontairement un aveu très-grave.

— La carte d'agent qu'il a trouvée chez moi ?

Il n'a pas pu s'en servir puisqu'il l'a jeté au feu immédiatement.

— Il le dit, la justice ne sera pas obligée de le croire. Et remarquez une circonstance fâcheuse. Votre carte était de vingt ans, et Piédouche se rappelle fort bien que l'homme au cache-nez lui en a exhibé une de l'ancien modèle.

— Piédouche est un brave garçon, mais vous savez aussi bien que moi qu'il est sujet à *s'embarler*, et, quand on *s'emballe*, on se trompe.

— Oh ! je ne discute pas ; je me borne à apprécier le chances bonnes ou mauvaises.

Ainsi, l'histoire sentimentale que votre fils a racontée est assez plausible, mais elle ne sera pas facile à vérifier.

— Pourquoi on n'a qu'à écrire à Heidelberg.

— Bon ! mais je doute que son amoureuse d'il y a sept ans soit disposée à convenir qu'elle a fait avant la guerre des *réussites* avec un Français.

Et puis, ce portrait où la femme assassinée est représentée alignant des cartes... il y a là de quoi impressionner un jury... le ministère public fera remarquer que l'accusé a habité l'Angleterre et que la femme est Anglaise...

— Le pick-pocket est du même pays qu'elle.

— Je vous réponds que celui-là sera examiné et contr'examiné, comme ils disent à Londres. Il est sûr déjà de ses mois de prison. S'il y a des éclaircissements à attendre de ce côté, on les aura, soyez-en sûr, mais je crains qu'ils ne tournent pas à la décharge de votre fils.